

Communiqué de presse

À Poitiers, le 6 novembre 2020

4 de Melle : Abandon des sanctions

Du 12 au 16 octobre dernier, 4 professeur-e-s du lycée Joseph Desfontaines de Melle, syndiqué-e-s à **SUD éducation**, comparaissaient devant un conseil de discipline en raison de leur participation à la grève contre les épreuves de contrôle continu en février et mars 2020.

Les **4 de Melle** ont reçu les décisions de sanction mercredi 4 novembre :

- Pour Sylvie : un déplacement d'office ;
- Pour Cécile : une exclusion temporaire de 15 jours sans traitement ;
- Pour Aladin : une rétrogradation de l'échelon 2 à l'échelon 1 ;
- Pour Sandrine : un blâme.

Ces sanctions sont inacceptables : en sanctionnant nos collègues, la rectrice et le ministre Blanquer s'attaquent tout simplement au droit de grève, qui est un droit constitutionnel !

La rectrice voulait imposer initialement de déplacer d'office à nos camarades. La mobilisation du lundi 12 octobre impulsée par l'intersyndicale de l'académie de Poitiers (SUD, CGT, FSU, FO, CNT) a rassemblé plus de 1000 personnes venues de toute la France (parmi elles de nombreuses délégations des syndicats départementaux de SUD Education, et l'interprofessionnelle Solidaires 79/86) et a, sans conteste, contribué à faire reculer le rectorat de Poitiers : c'est bien évidemment insuffisant et nous n'en resterons pas là !

À l'occasion des conseils de discipline, la défense et les représentant-e-s des personnels ont mis au jour l'incompétence de la hiérarchie à tous les niveaux, les mensonges de l'administration, le non-respect des garanties élémentaires de la défense, les erreurs de procédure. L'enquête administrative reposait sur des questions posées aux personnels concernant leur appartenance syndicale et leurs opinions politiques. Les représentant-e-s des personnels ont unanimement refusé toutes les sanctions mises aux voix par l'administration. Mieux encore, pour l'un des "accusés", c'est l'avis d'absence de sanction qui obtient la majorité. Le désaveu est de taille pour la Rectrice quand on sait à quel point ces procédures sont normalement gagnées d'avance pour l'administration qui y est à la fois enquêtrice, accusatrice et juge.

Désavouée par ses propres procédures, Bénédicte Robert n'en a pas moins décidé de passer en force et d'appliquer ces sanctions qu'aucun des conseils de discipline n'a validées !

La différence dans les sanctions apportées ne fait que symboliser le recul progressif de l'administration ; en effet, cette différenciation n'est en rien justifiable puisque les dossiers des quatre enseignants sont, sauf différences très mineures, identiques.

Ici, seul l'ordre de passage justifie l'ampleur de la sanction!

Cette répression est le signe que notre liberté d'expression, nos grèves, nos mobilisations menacent la tranquillité du pouvoir en place qui n'hésite pas à user de moyens autoritaires, niant la démocratie paritaire.

Pour SUD éducation et recherche 86, il s'agit bien d'une décision de répression anti-syndicale assumée par le ministre de l'Éducation. Contre la répression, la solidarité est notre arme!

SUD éducation et recherche 86 exige l'abandon immédiat des sanctions contre nos camarades et leur rétablissement dans leurs droits.